

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce cas ; En cas de droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 NOVEMBRE

La discussion du budget de la marine est revenue sur le tapis. Il faut croire que les questions budgétaires, d'une importance capitale, offrent peu d'attraits aux politiciens. La plupart des députés, en effet, n'avaient point fait encore hier, à 4 heures, apparition dans la salle des séances. C'est devant des banquettes aux trois quarts vides que l'on a débattu les importants chapitres du budget de la marine.

A signaler un incident qui a produit une certaine animation dans les couloirs où MM. Jules Ferry, Rouvier, Roche, Reinach, etc., d'une part, et les principaux politiciens jérômistes d'autre part, s'entretenaient avec animation. Il s'agit d'une vieille querelle électorale à vider, ravivée par un article récent de M. Baihaut, entre cet ancien ministre opportuniste et M. Mariotte, rédacteur du Pèleri et du Réveil de la Haute-Saône. Les témoins de ce dernier, MM. Laguerre et le commandant Blanc, ont eu une entrevue avec M. Baihaut.

Au conseil des ministres, M. Peytral a annoncé que le rendement des revenus indirects et des monopoles pendant le mois d'octobre avait donné un excédent de recettes de plus de neuf millions par rapport à l'exercice 1887, monobstant une moins-value de 4,150,000 francs sur les sucres. Ainsi donc il est démontré par l'amélioration des recettes du Trésor qu'il serait facile de rétablir l'équilibre budgétaire, sans emprunts ni impôts nouveaux, ainsi que le réclamaient les députés de la droite depuis 1885. Mais, au lieu de revenir à une politique d'économies, le gouvernement républicain continue sa politique du délire. Le budget Peytral n'a-t-il pas accru, cette année encore, l'énorme chiffre des dépenses publiques ?

Aucun incident à relever dans les débats sur le budget de la marine. On croit que la Chambre va mener activement la discussion budgétaire. Voici l'ordre dans lequel se présenteront les budgets des départements

ministériels : Justice et Cultes, Guerre, Affaires étrangères, Intérieur, Finances, Travaux publics, Instruction publique et beaux-arts, Colonies. La lutte, si lutte il y a, s'engagera entre opportunistes et radicaux sur le terrain du budget extraordinaire.

La consultation nationale

« Que venons-nous demander à la France ? Non pas de faire un roi — il n'y a pas de roi à faire, — mais de reconnaître, par un accord nouveau et librement consenti, le droit historique de la Monarchie.

« A ce pays qui a fermé ses frontières au principe monarchique, nous disons : « Ouvrez, c'est la fortune de la France ! » Mais nous ne voulons pas que ces portes soient jamais forcées par la violence ou par la ruse, nous voulons qu'elles s'ouvrent devant un principe librement reconnu par la volonté souveraine du pays. Voilà, messieurs, ce que nous appelons la consultation nationale. »

(Discours de M. Depeyre.)

NOTRE DIPLOMATIE

Une affaire des plus curieuses occupe en ce moment nos diplomates. La voici racontée par le Matin, qui la tient, dit-on, de M. Flourens en personne :

« Il s'agit de la situation dans laquelle se trouve M. Waddington, notre ambassadeur à Londres.

« On se souvient peut-être qu'il y a quelques jours, M. Naquet révéla, dans une réunion en province, qu'à une certaine époque, le gouvernement français avait repoussé des ouvertures à lui faites par le gouvernement russe en vue de la conclusion d'un traité d'alliance.

« L'apôtre du divorce et du boulangisme commit, dans ses révélations, de grosses erreurs matérielles de date et de personnes,

mais il paraît que le fait en lui-même est vrai.

« La chose ayant été jetée à tous les vents de la publicité, il n'y a plus, croyons-nous, d'inconvénients à en parler.

« Voici donc, nous affirmet-on, quelle est la vérité rigoureuse à cet égard :

« Dans l'été de 1879, le prince Gortschakoff, chancelier de Russie, profondément irrité de la politique suivie par l'Allemagne, conçut l'idée de conclure une alliance avec la France.

« A cet effet, il envoya à Paris, en mission particulière et confidentielle, le général Obrouscheff, qui vint s'entretenir avec M. Waddington, alors ministre des affaires étrangères, et lui fit comprendre que la chancellerie russe était toute disposée à entrer en pourparlers avec le gouvernement français en vue de la conclusion d'un traité d'alliance.

« Notre ministre s'abstint naturellement de toute réponse immédiate, se réservant d'en référer à ses collègues.

« Mais M. Waddington, très Anglais de tempérament et partisan acharné de l'alliance franco-anglaise, — laquelle exclut l'alliance franco-russe — eut l'idée de prendre conseil du cabinet de Londres.

« Ce dernier le dissuada d'entrer dans les vues de la Russie et lui représenta qu'il avait une bien plus belle partie à jouer.

« Prévenez le prince de Bismarck des ouvertures que le prince Gortschakoff vous a fait faire, répondit-on de Londres ; il vous saura tant de gré de cette attention délicate, qu'il vous offrira en échange l'alliance de l'Allemagne. Et alors toutes les inquiétudes de l'avenir disparaîtront, la paix sera assurée pour longtemps. »

« M. Waddington écouta et suivit ce conseil de l'Angleterre : il fit avvertir le prince de Bismarck.

« Le chancelier d'Allemagne se montra fort touché et surtout fort heureux de l'avis, mais il se borna, dans l'expression de sa reconnaissance, à charger le prince de Hohenlohe, alors ambassadeur à Paris, de remer-

« spécialement » M. Waddington « de sa conduite loyale » en cette affaire.

« Quand tout cela eut été ébruité ces jours derniers par M. Naquet, M. Goblet crut devoir faire entendre à M. Waddington que son maintien à Londres devenait difficile et qu'il devrait donner sa démission.

« Mais l'ambassadeur fit la sourde oreille et ne se montra pas disposé à renoncer à son poste.

« Pourtant M. Waddington se décida peut-être à demander son remplacement — dans le désir d'éviter des conséquences plus fâcheuses pour son amour-propre.

« Dans ce cas, le candidat que M. Goblet présentait pour recueillir sa succession, serait M. de Montebello, ambassadeur à Constantinople, lequel s'est distingué tout particulièrement dans les négociations qui viennent d'aboutir à la signature par la Porte et toutes les puissances de la convention internationale de neutralisation du canal de Suez. »

Le mouvement diplomatique en préparation ne s'arrêterait pas là.

Il est question d'envoyer M. Andrieux faire à Berne une excursion semblable à celle qu'il a accomplie à Madrid, afin d'éloigner ainsi un compétiteur de M. Clémenceau à la présidence de la Chambre. C'est encore le Matin qui le dit.

Au fond, il paraît que ce remue-ménage a pour but de trouver une position sortable au cousin Mariani, qui presse Floquet de ne pas oublier, dans les douceurs du Pouvoir, ces devoirs de famille. On ajoute même que Crispi aurait dit en apprenant ces modifications :

« Ah ! ça, Goblet me croit donc aussi... que lui ! C'est une injure. »

INFORMATIONS

S. A. R. le duc de Chartres, avec sa famille, se trouve en ce moment chez S. A. R. le prince de Joinville, son beau père, où de grandes chasses ont été organisées. Le gendre et la fille du duc de Chartres,

7. Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU MENDIANT

Par Emile BOSQUET

VII

Un an s'était écoulé. En apparence aussi calme, aussi insouciant que l'année précédente, Robert était revenu depuis deux jours à la demeure paternelle pourvu de son grade de docteur en droit. Étrange garçon, il travaillait comme d'autres flâneurs, sans aucun sens, sans activité et certainement sans zèle, sans empressement, sans impatience ; pourant il touchait toujours le but fixé, quoiqu'il n'en eût pas d'autre, pour son compte personnel, que de montrer sa soumission à remplir le programme paternel et de prouver que son insouciance n'était point incapacité.

Mais fortifié par son succès, Robert s'était piqué d'audace et avait déclaré à ses parents, le jour même où il avait passé sa thèse, qu'il ne serait ni avocat, ni magistrat, ni notaire, qu'il serait herbage.

« Qu'il soit ce qu'il voudra, avait dit son père ; il a trop d'intelligence pour ne pas réussir à tout ce qu'il entreprendra. »

— Il faudrait essayer de le marier, dit la mère ; si nous lui trouvons une jeune fille qui lui plaise, il fera ce que sa femme voudra.

Partant de là, M<sup>me</sup> Drion, quelques jours après, invitait, pour célébrer le retour de son fils, deux ou trois familles du voisinage parmi lesquelles il s'en trouva une pourvue d'une fille à marier, une superbe Normande ! Robert connaissait peu cette jeune fille qui avait passé plusieurs années en pension dans l'abbaye de Lisieux, qui est la maison d'éducation spécialement fréquentée par les riches petites demoiselles du pays d'Auge et autres lieux circonvoisins. Il avait deviné le projet de sa mère, mais cela ne lui causait ni espoir, ni anxiété. La seule question qu'il se posait était celle-ci : Pourrait-elle que plaire autant que Blanche ?

A vrai dire, il s'était déjà adressé cette question à propos de toutes les femmes qu'il avait rencontrées depuis un an.

On s'étonnera peut-être que cette préoccupation ne lui eût pas fait négliger ses études de droit pour lesquelles il n'avait qu'un goût médiocre ; mais il avait une disposition innée à mener deux pensées de front, et cette disposition était renforcée par l'habitude. Au lieu de chasser la pensée qui lui plaisait et devait le distraire, il la laissait caresser son travail, mettre une fleur sur son aridité, un suc suave et parfumé sur sa sécheresse. Robert n'avait donc point cessé de penser à

Blanche, tout en préparant sa thèse doctorale. Mécontent d'elle, quand il l'avait quittée, il s'était subitement réconcilié en l'apercevant penchée pour reprendre le bouquet qu'il lui avait donné. N'était-ce pas charmant, cet amour déjà ou près de naître, et dissimulé sous la sévérité de la vertu ?

M. Drion avait un dépôt de chevaux à Paris, pour la vente. Robert avait la permission de s'y choisir une monture, quand il voulait faire une promenade au Bois de Boulogne. On savait bien que, loin de déformer un cheval, il était plutôt capable de perfectionner son allure. C'est là qu'il retrouva Mélusine, attendant un acheteur.

Ce fut une grande satisfaction, et Mélusine, qui ne contrariait plus son cavalier, se trouva, sans s'en douter, élevée au rôle d'amie et de confidente. Chaque fois que Robert montait son cheval préféré, à travers les paroles caressantes avec lesquelles il avait l'habitude de l'encourager, il lui tenait des discours dans ce genre : « Nous étions encore mieux là-bas qu'ici, n'est-ce pas, ma belle ? Nous ne rencontrerons pas la jolie fille qui t'admirait tant, ton maître le voyait bien. Mais il ne faut pas être trop fière, Mélusine, c'était peut-être un tantinet par amour pour lui. »

Robert n'était pas de ceux qui ont leurs yeux dans leurs poches. Si ébloui qu'il eût été par la beauté de Blanche, il n'avait point été aveuglé.

Bien au contraire, jamais il n'avait regardé avec autant d'attention autour de lui ; il regardait et il comptait.

Comme ses promenades étaient toujours assez matinales, à cause des séances qu'il devait faire chez son patron le notaire, rarement il rencontrait des promeneuses à pied ou en voiture. En revanche il se trouvait en concurrence de course avec des amazones de plus d'un genre. C'étaient elles qui servaient de matière à ses observations et à ses comparaisons. Il y avait d'abord celles de l'Hippodrome ou du Cirque d'Été : muscles souples, tailles parfaites, visages pâles et fatigués, et, sous des paupières battues, l'éclair d'un regard tranchant, ramenant des yeux éteints. Puis les jeunes miss anglaises ou américaines, laissant beaucoup à désirer dans l'élégance des formes, mais solides, audacieuses, sûres d'elles-mêmes, resplendissantes d'une fraîcheur sur laquelle ni le vent ni le soleil ne mordaient. Une singulière expression béate, sur laquelle aussi la civilisation n'avait pas de prise, était étendue sur leurs traits, comme une affûche de candeur, qui, malheureusement, nuisait à l'animation spirituelle du visage. Quelques jeunes filles françaises, la plupart encore écolières, bien jeunes, bien étourdiées, ne paraissant pas avoir d'autre idée que de l'emporter sur leur frère ou leur cousin en hardiesse et science équestre, quand elles en avaient un qui les accompagnait.



LL. AA. RR. le prince et la princesse Valdemar, vont être obligés d'abréger leur séjour en France. Ils désirent rentrer à Copenhague pour le 15 novembre, 25<sup>e</sup> anniversaire de l'avènement au trône du roi Christian IX, leur père et beau-père.

Cette cérémonie groupera autour du roi et de la reine de Danemark une grande partie de leur famille, composée comme l'on sait de princes ou de princesses qui règnent ou règneront en Angleterre, en Grèce et en Russie. Parmi les autres invités au jubilé royal on cite le baron de Mchrenheim, ambassadeur de Russie en France, lequel depuis sa mission diplomatique à Copenhague est honoré d'une particulière amitié par la famille royale.

#### LE MOUVEMENT DIPLOMATIQUE

Il y a des dissidences graves dans le cabinet relativement au mouvement diplomatique.

M. Carnot demande pour M. Barrère un poste que les ministres ne croient pas devoir lui donner.

M. Floquet demande Rome pour un de ses parents que M. Goblet ne veut pas accepter.

Enfin la plupart des ministres voudraient le remplacement de M. Waddington.

La reine de Portugal, fille de Victor-Emmanuel, a passé deux jours à Bruxelles et elle aurait réussi, nous affirme une dépêche chiffrée qu'on nous communique, à amener en principe les bases d'une réconciliation entre le prince Victor Napoléon et son père.

La cour d'assises a condamné Roger, gérant du journal la *Charge*, et Lepetit, auteur d'une récente caricature suisse, à 2 mois de prison et 500 fr. d'amende pour outrage commis envers l'armée. Le jury a émis un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes.

### ÉTRANGER

Rome, 2 novembre.

L'*Osservatore romano* publie un décret, en date d'hier, de la Congrégation des Rites, portant que le Pape a bien voulu accorder de grand cœur, sur la proposition de plusieurs évêques, que le Saint-Sacrement soit exposé, le 31 décembre prochain, dans toutes les églises métropolitaines, cathédrales, collégiales et paroissiales, et qu'après la récitation des litanies de la Sainte-Vierge avec oraisons pour le Pape et pour l'Eglise, la bénédiction soit donnée au peuple.

Le Pape accorde une indulgence plénière aux fidèles, qui prieront, ce jour-là, pour la tranquillité de l'Eglise et du Saint-Siège, et pour la conversion des pécheurs.

ALLEMAGNE. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie des documents assez longs et curieux sur l'attitude de M. de Bismarck envers l'Eglise catholique. Cette publication

est motivée par un article des *Historisch-Politische Blätter*, une Revue catholique qui avait déclaré que, dans les affaires que le gouvernement prussien eut en 1869 avec les couvents et congrégations, le chancelier leur aurait été particulièrement hostile.

La *Gazette* s'attache, au contraire, à prouver par ses documents que de tout le Cabinet c'est M. de Bismarck qui donna les conseils les plus modérés et qu'il se refusa à jamais envenimer les choses. Cette attention qu'il met à éviter de passer pour l'ennemi de l'Eglise catholique est à noter après l'entrevue du Vatican et au moment de la rentrée du Reichstag et du Langtag. Il ne faut pas oublier que les forces du Centre n'ont en aucune façon été diminuées aux élections de la semaine dernière.

### NOUVELLES MILITAIRES

#### L'UNIFICATION DES SOLDES

On vient de préparer, au ministère de la guerre, le travail relatif à l'unification de la solde des officiers.

L'unification commencera le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Elle se fera par le relèvement de la solde au niveau le plus élevé, c'est-à-dire que les officiers de l'infanterie et de la cavalerie toucheront désormais, à grade égal, la même somme que les officiers d'artillerie et du génie, qui ont actuellement la solde la plus élevée.

Les dépenses résultant de l'unification devront être réparties sur plusieurs exercices; on accordera, pour la première année, la moitié de l'augmentation totale aux officiers de grade inférieur — sous-lieutenants, lieutenants et capitaines — et le cinquième seulement aux officiers supérieurs.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

#### Tentative de meurtre A ANTOIGNÉ

Depuis plusieurs années, le sieur Chiquet habitait une maison sise commune d'Antoigné et appartenant au garde champêtre de la commune de Saint-Cyr-la-Lande, M. Besgnier.

Le propriétaire, mécontent de son locataire, résolut de chasser ce dernier de chez lui. A la Toussaint dernière, il fut convenu que Chiquet sortirait. Le 4<sup>er</sup> novembre, en effet, les clefs de la maison furent remises à Besgnier, avec faculté toutefois pour Chiquet de revenir le 4 novembre chercher quelques vêtements et menus objets qu'il laissait en présence du propriétaire.

Le rendez-vous eut donc lieu dimanche à 4 heures. Cette heure tardive engagea Besgnier à aller chercher un témoin, M. Servant, conseiller municipal, qui ne put accéder à cette demande. Besgnier revint, mais muni d'un fusil appartenant à M. Bréval. Quelle ne fut pas sa stupeur, en arrivant, de voir Chiquet dans sa maison, après avoir enfoncé les contrevents!

Sur les reproches qu'il lui fit de sa conduite, Chiquet se jeta sur Besgnier, qui, armé, le mit en joue pour lui faire peur. Il était à ce moment dans le chemin.

Survint le sieur Coutant qui dit à Chiquet: « Pourquoi avez-vous ainsi arrangé la maison? — Dérangez-vous, répondit-il, j'ai ici dans ma poche de quoi le moucher. » Et, portant sa main sous sa blouse, il fit le mouvement d'en tirer quelque chose.

Instinctivement, Besgnier le coucha de nouveau en joue et pressa la gâchette. Le coup atteignit Chiquet à la main gauche.

Le docteur Gauriez, de Montrouil-Bellay, donna les premiers soins au blessé qui, croit-on, guérira promptement.

Le parquet de Saumur s'est transporté hier chez les auteurs de cette tentative de meurtre.

L'affaire se poursuit.

#### Direction générale des Contributions Indirectes

AVIS. — Un concours pour l'admission au surnumérariat dans les Contributions indirectes doit avoir lieu le 1<sup>er</sup> décembre prochain, dans tous les départements.

Les candidats qui désireraient y prendre part auront à se faire inscrire, avant le 15 novembre, dans les bureaux de la Direction, au chef-lieu de leur département, où ils pourront prendre connaissance du programme de l'examen, des conditions requises pour être admis au concours, des pièces à produire, etc.

Un crédit spécial permet actuellement à l'administration d'attribuer une allocation mensuelle de 50 francs à la plupart, sinon à la totalité des surnuméraires, dès leur entrée en fonction.

Nous rappelons, enfin, que les candidats pourvu du diplôme de licencié en lettres, en sciences ou en droit, sont dispensés de l'examen, et qu'après un surnumérariat de trois mois, rétribués d'ailleurs à raison de 50 francs par mois, ils sont commissionnés de plein droit en qualité de commis, au traitement de 4,500 francs.

#### ALMANACHS RÉACTIONNAIRES

On apporte, cette année, une attention beaucoup plus grande que les années précédentes sur la publication des almanachs pour 1889.

On surveille surtout, au ministère de l'intérieur, où les préfets sont rigoureusement tenus d'envoyer deux exemplaires de ces petits livres, les almanachs illustrés qui contiennent des dessins critiques ou des charges sur les membres du gouvernement.

Les préfets ont, en outre, reçu l'ordre de ne laisser mettre en vente que les almanachs qui ont reçu le visa ministériel.

On en revient donc exactement à ce qui se pratiquait sous l'Empire.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

*Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées*

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif

général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour :

Arcachon, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Biarritz, Handaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Argèles-Vieuzac, Ax, Salies-de-Béarn, Saint-Girons, Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour.

Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 40 0/0 du prix total du billet d'aller et retour.

#### Billets d'aller et retour de famille Pour les stations des Pyrénées et du golfe de Gascogne

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et du Midi, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

#### TOUTE L'ANNÉE

Pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes.	25 0/0
— 4 —	30 0/0
— 5 —	35 0/0
— 6 —	et plus 40 0/0

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

#### M<sup>lle</sup> LEROYER DE CHANTEPIE

Dans sa « Nécrologie », la *Chronique de la Société des Gens de lettres* publie les lignes suivantes sur M<sup>lle</sup> de Chantepie :

« M<sup>lle</sup> Marie-Sophie Leroyer, dite de Chantepie, décédée le 23 octobre 1888 et inhumée à Angers le 26 du même mois, était née à Château-Gonthier le 31 octobre 1800.

« M<sup>lle</sup> Leroyer de Chantepie, auteur de nombreux ouvrages, tels que : *Les Durants*, *Cécile*, *Angélique Lagier*, *Angèle*, *Chroniques et légendes*, *Mémoires d'une provinciale*, etc., était une femme d'un esprit délicat et distingué.

« Elle n'était entrée dans notre Société

Peu de jeunes femmes, de Parisiennes : elles dormaient encore ; celles qui en montraient l'échafaudage en général, étaient de gracieuses cavalières, mais sans conviction aucune : elles étaient escortées par les souvenirs de la dernière soirée ou par les préoccupations de la prochaine toilette ; jolies, oui, mais pas de cette beauté souveraine qui s'impose.

— Oh! ce n'était pas Blanche, cette fille du peuple, une Galathée, une Psyché pourtant! Cette merveille était-elle une exception rarissime en Normandie?

— Non! il y a en Normandie deux types tout à fait différents des belles Normandes, nous ne parlons pas des laides. De grands et beaux yeux, un teint un peu monté en couleur, des pommettes saillantes, un nez manquant de finesse ; mais de la dents et une bouche plus agréable et mieux dessinée que ne l'est souvent celle des Parisiennes, aux mâchoires très accusées, tel est le type le plus répandu et aussi le plus vulgaire de la beauté normande.

Quant au second, il est d'une pureté aussi parfaite que le type grec, avec plus d'élévation dans le front et d'expression dans la physionomie. C'est parmi les Granvillaises qu'il existe surtout ; mais il n'est point absent des autres localités normandes, et le département du Calvados en particulier, en offre de nombreux exemples. C'était à ce type

que Blanche appartenait : mais elle était belle parmi les belles.

Décidément elle manquait aux promenades de Robert. A quoi bon, cependant, s'en occuper à tout propos? Il n'avait réellement aucun goût pour le métier de séducteur. Quant à l'épouser, il n'en avait pas même l'idée : la fille d'un mendiant! Mais pourquoi ne pouvait-il pas aimer ailleurs? Toutes ses habitudes étaient changées, il y avait une lacune dans sa vie. A vrai dire, s'il n'avait eu l'espoir d'aller revoir sa belle vallée, il se serait trouvé sérieusement malheureux.

Cette disposition d'esprit et de cœur explique l'indifférence superbe avec laquelle il attendait la jeune fille qu'on lui destinait. Tant mieux, si elle parvenait à le délivrer de la possession de l'autre ; tant pis pour tous deux si elle n'y réussissait pas : il ne se refusait pas à être conquis, mais il ne voulait pas aider à cette conquête.

La personne attendue arriva bientôt, accompagnée de son père et de sa mère, et en solide équipage. Elle était bien mise, une simplicité cosuue et correcte, sans aucun raffinement d'élégance. Elle avait tous les traits caractéristiques du premier type féminin que nous avons décrit. Elle se savait riche, désirable et désirée.

Cependant « elle ne s'en faisait pas accroire » ; aussi fut-elle caressante pour M. et M<sup>me</sup> Driou et elle aborda Robert avec une aisance robuste. I

eût été dans son naturel de se montrer plus libre encore ; mais déjà cette nonchalance insoucieuse que l'on sentait reconstruire une ardeur cachée et qui l'avait frappée dans ce jeune homme la piquait au jeu.

Le dîner ou le déjeuner, comme on voudra, ne se fit pas longtemps attendre. Il eut lieu comme à l'ordinaire, à une heure de l'après-midi, ce qui permit aux commensaux de digérer, de se remettre en route, et d'arriver chez eux avant le souper qui est habituellement entre sept et huit heures.

Le dîner *prîé*, pour ceux qui l'offrent et ceux qui l'acceptent, constitue en Normandie un acte important de la vie. D'abord par cette réparation hygiénique, on reconforte le travailleur, puis c'est surtout à table que les relations sociales se nouent en province. L'amour-propre y trouve aussi son compte : l'amphitryon fait honneur à son argent par une hospitalité généreuse, et, comme il n'y a point de parasites dans ce monde-là, les invités se glorifient, de leur côté, qu'on les ait jugés dignes de contracter cette dette honorable et culinaire.

Un bon dîner normand ne doit pas être léger : la quantité y figure aussi bien que la qualité : quatre volumineuses entrées, deux rôtis, quatre entremets, ne sont pas de trop pour une douzaine de personnes. On y sert les meilleures viandes, les poissons les plus frais et les plus exquises volailles ; mais jamais de légumes et rarement du fro-

mage, à l'exception des fromages de lait caillé, noyés dans un plein saladier de fleurée ; c'est sous ce nom que l'on désigne cette crème fraîche et légère, au goût finement amandé, qui se forme la première sur le lait. Les deux exceptions que nous venons de signaler ont leur raison d'être : on dédaigne les mets qui figurent sur toutes les tables les jours de travail. Ce sont des mets ouvriers qu'on ne mange pas quand on est en habit de fête.

(A suivre.)

#### Vient de paraître

**Les corporations de Métiers**, leur histoire, leur esprit, leur avenir, par Hipp. BLANC, chef de division honoraire au ministère de l'Instruction et des Cultes. Joli vol. in-12 de 350 pages, prix 5 fr. 50. Editeurs Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

La discorde divise les ateliers que la paix gouvernait autrefois. De là les grèves, le malaise du travail. Aussi, tout le monde, poussé par l'instinct du vrai, demande, sans connaître au juste l'histoire des corporations, le retour à leur régime. C'est afin d'éclairer la question que M. Blanc exposant enfin la vérité jusqu'ici défigurée, sur la vie de ces anciennes associations, montre ce qu'elles étaient, ce qu'on y doit reprendre pour obtenir actuellement le bien. Œuvre d'érudition et de discussion, son livre renferme la solution du problème de l'organisation du travail ; il vient à son heure.

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires ou bien en envoyant un mandat-poste de 3 fr. 50 cent., aux éditeurs Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, à Paris.



qu'à l'âge de quatre-vingts ans, le 15 novembre 1880, venant nous demander la consécration d'un talent littéraire depuis longtemps connu et apprécié. »

#### ŒUVRES NOUVELLES DE M. LAFFAGE

On lit dans les journaux d'Angers :

« Notre compatriote, M. Laffage, vient d'ajouter à la liste de ses œuvres musicales trois nouvelles compositions : *L'Aurore*, la *Viole et la Cueillette du Bon Dieu*.

« Ces romances, qu'on peut dès aujourd'hui se procurer chez tous les marchands de musique de notre ville, obtiendront certainement le même succès que les premières œuvres du jeune compositeur.

« Nous pouvons annoncer, en outre, que M. Laffage fera paraître incessamment : *Dieu, l'Amour et la Liberté*, stances du docteur Douet, et *Dans un bouquet*, ravissante idylle dont les paroles sont dues au talent de notre sympathique et distingué confrère de l'Anjou, M. Alphonse Poirier. »

On écrit de Loudun au *Journal de la Vienne* :

« M. Labiche, sous-préfet de Loudun, au fait dernièrement beaucoup de tapage autour des communes de Sammarçolles, Mesremé, Chalais. Il a mis en mouvement les gardes champêtres, les gendarmes ; il a fait interroger jusqu'à de pauvres et vieilles bonnes femmes qui ne comprenaient pas ce que voulait M. le sous-préfet. Bref, il a essayé, sans y réussir, d'organiser une sorte de Terreur.

« Nous lui demandons s'il est disposé à employer les mêmes moyens à l'égard de certaines communes républicaines que nous pourrions lui indiquer s'il feignait de ne pas les connaître.

« Que M. le sous-préfet envoie ses gendarmes dans ces localités, avec mission de rechercher, par exemple, si certain personnage officiel n'a pas touché indûment de l'argent communal, jadis, par l'intermédiaire de son cordonnier, et tout dernièrement par l'intermédiaire d'une personne que nous nommerions s'il le fallait.

« Que le nommé Labiche nous fasse donc voir si, dans sa boutique, l'on n'emploie pas deux poids et deux mesures. »

**LA FLÈCHE.** — Dans la journée du 25 octobre, MM. Muselli, lieutenant, et Guilbert, sous-lieutenant au 47<sup>e</sup>, en garnison à La Flèche, sabre au côté, sont partis de cette ville à quatre heures du matin, se rendant au Mans pour faire une visite à leur colonel. Ils sont arrivés à onze heures et demie. En moins de sept heures et quart, ils avaient parcouru 45 kilomètres, environ 6 kilomètres 500 à l'heure. C'était beaucoup, mais ce n'était pas tout.

Leur visite faite au colonel, ces messieurs ont déjeuné au Mans et, en compagnie de camarades, ont fait une longue promenade en ville.

Le départ de ces officiers pour La Flèche a eu lieu à quatre heures du soir. Après avoir dîné à Foulletourte (une heure d'arrêt), ils sont rentrés dans leur garnison à minuit 45.

En résumé, ces officiers se sont arrêtés cinq heures et quart. De 4 heures du matin à minuit 45, cela fait 20 heures 45. Il reste donc 45 heures pour les 90 kilomètres que les marcheurs ont enjambés. Six kilomètres à l'heure pendant 45 heures de marche, c'est un beau résultat.

On lit dans la *Patrie* :

« Un préfet, que par discrétion nous ne nommerons pas, mais qui est préfet d'un département républicain, a fait, il y a quelques jours, une bien étrange confidence à l'un de ses amis qui occupe une situation respectable dans l'un de nos ministères.

« — Ça va très mal chez nous, disait ce préfet, on ne peut plus mal. Je ne sais pas quel mauvais vent a soufflé sur les têtes dans mon département, mais ce que je sais c'est que le mécontentement est à son comble, et que la République perd du terrain à vue d'œil. J'ai une peur affreuse que les prochaines élections ne soient pitoyables. Lorsque j'ai fait ma dernière tournée de révision j'en ai été effrayé. Aujourd'hui, c'est bien pire encore, et la plus triste, c'est que dans les départements voisins, c'est absolument la même chose. J'ai fait part de la situation au ministre, qui m'a paru aussi inquiet que je pouvais l'être moi-même. »

Nous avons de nombreuses raisons pour croire, dit notre confrère le *Journal d'Indre-et-Loire*, que ce préfet, si désespéré sur la situation politique dans son département, ne serait autre que M. Le Mallier, préfet d'Indre-et-Loire.

#### UN BRISEUR DE CROIX

On écrit de Châtillon-sur-Sèvre :

« Il y a quelque temps arrivait à la Petite-Boissière, près de Châtillon-sur-Sèvre, le citoyen Bourdon. Il arrivait, comme instituteur, avec l'intention bien arrêtée de répandre ses lumières laïques au milieu de cette paroisse, assez arriérée pour que tous les habitants y accomplissent encore leurs devoirs religieux. — Il commença ses exploits dès le premier jour, en manifestant d'une manière non équivoque son étonnement lorsque les enfants, selon leur habitude, commencèrent leur prière. Il les laissa faire cependant, tout en leur faisant remarquer que c'était parfaitement inutile. Les choses en restèrent là pendant quelque temps.

« Le lundi 15 octobre, les enfants en rentrant en classe remarquèrent que la croix, sculptée sur le bureau du maître, avait disparu et que le crucifix avait été enlevé la veille, par le citoyen Bourdon.

« Les enfants aperçoivent sur le carreau de la classe quelques débris de plâtre. « Il l'a cassé », se disent-ils tout bas, et après la prière ils se remettent au travail. A dix heures, l'instituteur sort un instant, les enfants en profitent pour fureter dans la classe, ils trouvent enfin le Christ brisé dans le bureau du maître. Lorsqu'à la fin de la classe l'instituteur veut empêcher de faire la prière, les enfants se lèvent : « Allons-nous en, allons-nous en », s'écrient-ils, l'instituteur a cassé le Christ. » Et la classe se vide.

« Grand est l'émoi de la population, lorsque les enfants racontent le fait à leurs mères, qui partagent leur indignation en approuvant leur conduite.

« A plusieurs lieues à la ronde, il n'est question que du briseur de croix qui, naturellement, n'a plus revu aucun élève.

« Le mercredi, l'inspecteur, ne sachant rien de tout cela, vint faire sa visite et inspecta... les places vides. Ayant fait venir un enfant pour savoir ce qui s'était passé, « il proposa de remettre un autre crucifix. »

« — Monsieur, lui fut-il répondu, c'est inutile. Vous ne trouverez plus dans la paroisse une mère qui consente à mettre ses enfants à un décrocheur de crucifix. »

« Les choses en sont là. Il paraît que le citoyen Bourdon aurait répondu à quelqu'un, en parlant du crucifix, que cet objet lui faisait horreur. Eh bien ! il saura qu'à son tour il fait horreur et qu'il est regardé comme un être dégradé, avec ses mains souillées d'un pareil forfait. »

#### CONSEIL DE GUERRE DU MANS

Le conseil de guerre du 4<sup>e</sup> corps d'armée a acquitté le nommé Royné Louis, charcutier à Laval, sergent réserviste du 42<sup>e</sup> de ligne, accusé d'avoir tenté de détourner des cartouches de fusil Lebel, pendant des exercices de tir, le 5 octobre dernier.

L'intention coupable n'a pas été établie. Le conseil a reconnu que Royné, dont les antécédents sont excellents, avait agi par inadvertance.

M. le commissaire du gouvernement Besson avait requis contre lui et M<sup>r</sup> Picard, du barreau du Mans, l'avait défendu.

#### Incendie d'une mairie

On écrit de Pré-en-Pail à l'*Echo de la Mayenne* :

« Le 30 octobre, Pré-en-Pail était réveillé par les cris : Au feu ! vers quatre heures du matin ; la générale bat et la population se lève et accourt : c'était la mairie qui brûlait. Cinq à six voisins étaient sur le lieu du sinistre, lorsque le maire est arrivé. Tout aussitôt il s'empare, avec quelques spectateurs, d'une échelle qui se trouvait là, et ils défoncent la grande porte et la fenêtre du secrétariat, située au rez-de-chaussée.

« Sa première pensée était de sauver les archives, l'état civil, les plans cadastraux, les registres de délibérations, etc. ; il y est parvenu non sans de grandes difficultés avec le concours de toutes les personnes dévouées présentes. Ces pièces ont été déposées dans un pêle-mêle, dont on ne se fait pas une idée, à l'hôtel de Bretagne, chez M. Guerre.

« Le premier étage était littéralement en-

vahi, les flammes sortaient par toutes les fenêtres, le maire voulut malgré tout monter à son cabinet particulier, situé au premier et par la porte à moitié brûlée, il vit que tout y était en flammes et les dernières marches de l'escalier cèdent sous ses pieds, on lui cria de descendre.

« Le foyer était tellement intense lorsque les pompiers arrivèrent, qu'il fallut chercher à faire la part du feu.

« Le lieutenant Barbeau jugea, avec son sang-froid habituel, quel allait être le danger, et plaça, de chaque côté de l'immeuble sacrifié, ses pompes, afin de préserver les maisons voisines qui étaient atteintes ; le feu néanmoins se communiquait partout, l'une des deux maisons attenantes à la mairie brûlait. Le feu communiquait également derrière les habitations voisines.

« C'est à ce moment que le maire, voyant l'imminence du danger, télégraphia à M. le sous-préfet de Mayenne, à M. le procureur de la République, à M. le juge d'instruction et à M. le capitaine de gendarmerie.

« Il envoya une dépêche aux maires de Villaines et de Javron, priant leurs collègues de lui envoyer des secours et leur compagnie de pompiers.

« Le feu atteignait un quatrième immeuble, et des magasins d'épicerie, des caves remplies de spiritueux, des barches énormes de fagots allaient devenir la proie des flammes.

« La population était dans l'anxiété, un vent violent projetait au loin les flammèches dangereuses.

« Mais, grâce à l'énergique dévouement du lieutenant des sapeurs-pompiers, de sa subdivision, le feu se ralentit.

« Néanmoins, le premier étage de la mairie s'est écroulé, puis le deuxième s'est effondré.

« Le découragement le plus manifeste se lisait sur la figure de M. A. Fichel, qui avait vu disparaître, sans pouvoir rien sauver, tout ce que contenait de personnel son cabinet particulier, sa correspondance administrative, des dossiers sérieux, les vieilles archives, la bibliothèque, tout enfin ce qui était accumulé là depuis dix-huit ans ; il ne saura que plus tard ce qui lui manquera, c'est pour lui personnellement un désastre moral, car combien de recherches, quelle somme de travail il faudra pour reconstituer, se rappeler ce qui existait !

« La population, les adjoints, les conseillers, le clergé, les fonctionnaires ont rivalisé de dévouement dans cette circonstance déplorable.

« Tous ont fait leur devoir, beaucoup se sont exposés, le lieutenant, ses hommes, plusieurs habitants. Le maire et le lieutenant, voyant les caves de la mairie envahies, y sont descendus malgré les dangers et ont prévenu un commencement d'incendie qui s'y manifestait ; à leur sortie, le maire, blessé, s'affaissa un instant ; il venait de lui tomber sur la tête de pesants débris de toit.

« Quant aux causes de ce sinistre, elles restent inconnues jusqu'alors. »

Pour exhaler sa douleur de son déplacement, dit le *Figaro*, M. Schnerb vient, dit-on, de composer une petite symphonie... en zui !

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 novembre.

Un mouvement de reprise se dessine sur nos rentes et sur quelques valeurs : 3 0/0, 82.62 ; 4 1/2 0/0, 104.40.

Le Crédit Foncier a varié de 1,367 à 1,371 pour finir à 1,368. Les obligations donnent lieu à d'excellents achats.

La Société Générale est tenue à 472.50. La Banque de Paris monte à 878.75.

Les ventes paraissent avoir cessé sur le Panama red-venu plus calme à 255. Les obligations à lots gardent une grande fermeté motivée par les achats de la petite épargne.

C'est vendredi prochain, 9 novembre, qu'aura lieu l'émission des 59,700 obligations du Crédit Foncier de Santa-Fé. Ces titres offerts à 432.50 rapportent 6.25 0/0 y compris la prime d'amortissement. L'intérêt et l'amortissement sont garantis par la province de Santa-Fé. De toutes les valeurs argentines, cette obligation est une des plus avantageuses comme garantie et comme revenu.

A propos de l'émission des obligations de la Compagnie des chemins de fer Bahia e Minas, il n'est pas sans intérêt de rappeler que la partie que desservira la ligne nouvelle est la plus riche de la province et fournira un trafic plus important que celui de la province de Bahia déjà traversée par le chemin de fer. Or le produit net de 142 kil. de la province de Bahia ont laissé en 1887 un excédent de 216,124 fr. La garantie que la province de Minas accorde aux obligations n'aura pas à fonctionner.

Bon courant d'affaires sur l'Est Océan à 35 fr. Des cours beaucoup plus élevés sont en perspective.

La Banque de l'Ouest paye dès aujourd'hui les coupons à échéance de janvier sans retenue d'un escompte calculé sur le taux des avances de la Banque de France.

Nos chemins de fer sont fermes.

#### Bibliographie.

VIENT DE PARAITRE à la Librairie LE BAILLY, 15, rue de Tournon, Paris :

#### Cidre et Poire

par F. CANU. 1 vol., 50 cent. Il est le complément indispensable de : *Pommier et Poirier*, du même auteur. On y trouve exposé tous les perfectionnements dont est susceptible l'importante fabrication du cidre. Parmi les nouveautés qu'il renferme, nous citerons : les procédés scientifiques pour opérer le mélange des pommes, les soutirages, la fabrication ménagère et industrielle d'eau-de-vie de cidre et de poire, l'utilisation des mares et la fabrication du cidre champagnisé.

#### BOURSE DE PARIS

DU 6 NOVEMBRE 1888.

Rente 3 0/0.	82 60
Rente 3 0/0 amortissable.	85 70
Rente 4 1/2 (nouveau).	104 35
Obligations du Trésor.	505 »

#### Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 8 novembre  
La *Traviata*, opéra en 4 actes.

#### MARCHÉ de Saumur du 3 Novembre 1888

Froment-commercé, l'hectolitre	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
Id. Halle (moyenne)	18 72	Yeuu	— 1 60
Méteil	14 50	Mouton	— 3 —
Seigle	10	Porc	1 50
Orge	9 94	Poulets la couple	4 —
Avoine	8	Dindonneau	11 —
Sarrasin	10	Oies	5 —
Haricots blancs	30	Canards	50 —
Haricots rouges	18	OEufs la douzaine	1 15
Fèves	9	Foin, la charrette de	70 —
Noix	—	Châtaignes	11 —
Châtaignes	11	Luzerne	60 —
Sel les 100 kil.	15	Paille	45 —
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	145 —
Pommes de terre, la barrique	10	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	56	Id. 2 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	Id. 3 <sup>e</sup>	—
Id. 2 <sup>e</sup> id.	33 c. 33	Charbon de bois, les 100 kil.	16 —
Id. 3 <sup>e</sup> id.	31 38	Charb. de terre	4 30

#### Cours des Vins.

<b>Rouges.</b>	
Souzy et environs	la barrique 170
Champigny	— 170
Varrains	— 160
Bourgeil	— 170
Restigné	— 160
Chinon	— 140
<b>Blancs.</b>	
Coteaux de Saumur	la barrique 250
Ordinaires, environs de Saumur	— 120
Saint-Léger et environs	— 100
Varrains et environs	— 130
Le Puy-N.-Dame et environs	— 85
La Vienne	— 70
Cidre de Bretagne	la barrique 50 fr.
Cidre de Normandie	— 45
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 50 fr.
Vinaigre de vin	— 25

#### PAS DE NÉGLIGENCE

Chaque fois que vous éprouvez manque d'appétit, fièvre, étourdissements, maux de tête, embarras d'estomac et d'intestins, constipation, ayez aussitôt recours aux *Pilules Gicquel* ; elles chasseront les humeurs, la bile et les glaires, et permettront aux muqueuses d'absorber et de porter dans toute la circulation les éléments nécessaires à la vie. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les *Pilules Gicquel*, au prix de 1 fr. 50 la boîte.

#### BAISSE DE PRIX

Sur beaucoup de Marchandises

#### GRAND CHOIX DE CONSERVES D'HIVER

A des prix toujours très modérés.

G. DOUESNEL. — P. ANDRIEU, Succ.  
28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Eviter les contrefaçons

#### LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable *Lessive-Iris* avec les nombreux produits vendus sous le nom de *Lessive parfumée à l'iris* ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.



Etudes de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de M<sup>e</sup> TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

## VENTE

Aux enchères publiques, Sur conversion de saisie immobilière, D'UNE

### Maison d'habitation

ET DIVERS MORCEAUX DE TERRE ET VIGNE Le tout situé commune de Soulanges, canton de Doué-la-Fontaine.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, le **Dimanche 2 décembre 1888**, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête des parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

M. Victor Ruis-Percher, boulanger, demeurant à Soulanges, poursuivant, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Louis ALBERT ;

En présence ou lui dûment appelé de :

M. Pierre Poqueureau, propriétaire, demeurant à Soulanges, parties saisies, ayant M<sup>e</sup> LE RAY pour avoué ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit.

### DÉSIGNATION

Immeubles situés commune de Soulanges.

#### 1<sup>er</sup> Lot.

Une maison d'habitation, située au bourg de la commune de Soulanges, au lieu appelé la Croix-Morton, composée de trois chambres basses, grenier au-dessus, couloir ou corridor pour arriver au jardin, jardin derrière et au couchant des bâtiments, cour, cave, entrées, issues, servitudes et généralement tout ce qui en dépend, le tout d'une contenance d'environ vingt-six ares quarante centiares, joignant au levant Tourat-Marcadeur, et des autres parts des chemins.

Mise à prix..... 1,000 fr.

#### 2<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre en luzerne, situé au Clos-Davy, contenant environ trente-cinq ares vingt centiares, joignant au midi Ploquis, au nord Gautreau, au levant et au couchant des sentiers.

Mise à prix..... 500 fr.

#### 3<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre en guéret, situé au canton du Sentier, contenant environ huit ares quatre-vingt centiares, joignant au nord Robreau, au midi un sentier, au levant Bontemps, au couchant Vassini.

Mise à prix..... 120 fr.

#### 4<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre planté en choux, sis au lieu dit le S'niier, contenant cinq ares cinquante centiares, joignant au nord Charpy, au midi un sentier, au levant Beaumont, au couchant Tourat.

Mise à prix..... 75 fr.

#### 5<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant huit ares quatre-vingt centiares, joignant au nord la route, au midi Bailour et autres, au levant Lemoine et au couchant Percher.

Mise à prix..... 120 fr.

#### 6<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre en jachère, sis au même lieu, contenant huit ares quatre-vingt centiares, joignant au couchant Guyot, au levant Maillet, au midi François Maillier.

Mise à prix..... 120 fr.

#### 7<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre planté en jeune vigne, sis au lieu dit la Croix-

Colleau, contenant six ares vingt centiares environ, joignant au nord la route, au levant Michel Marcadeur et au couchant Lemardelay.

Mise à prix..... 60 fr.

#### 8<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre en chaume, situé au canton de la Saulais, contenant environ vingt-deux ares, joignant au levant un chemin, au midi la rue de Sapineau, au couchant Cée, et au nord veuve Poqueureau.

Mise à prix..... 250 fr.

#### 9<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre en guéret, sis au canton des Chesnoies, contenant huit ares quatre-vingt centiares environ, joignant au levant Ruis-Tessier, au couchant Beaumont, au midi Delugeau, au nord un sentier de pied.

Mise à prix..... 90 fr.

#### 10<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre en jachère, sis au canton des Chesnoies, contenant quatre ares quarante centiares environ, joignant au couchant Percher, au levant Guérier, au nord Pâté, au midi Roucher.

Mise à prix..... 45 fr.

Total des mises à prix : 2,380 fr.

### PROCÉDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. Victor Ruis-Percher, sus-nommé, ayant pour avoué M<sup>e</sup> L. ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue de la Petite-Douve, n° 7, sur le sieur Pierre Poqueureau, propriétaire, demeurant à Soulanges, suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Masson, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du vingt-cinq août mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé à la partie saisie le sept septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, par exploit du même huissier en date du même jour, aussi enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le dix-huit septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, volume 44, n° 7 et 8, et à la date du vingt-sept octobre dernier, le Tribunal, sur la requête des parties sus-nommées, a ordonné la conversion de la saisie en vente volontaire par devant M<sup>e</sup> TESSIER, notaire sus-nommé, après l'accomplissement des formalités judiciaires voulues par la loi.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à M<sup>e</sup> TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur par l'avoué licencié soussigné, le cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-huit.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le six octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, 1<sup>er</sup> case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire,

Le **Samedi 17 novembre 1888**, à midi,

### UNE MAISON

Située au Pont-Fouchar

Appartenant à M. FOURNÉ.

On pourra traiter, avant l'adjudication, en s'adressant à M. TAVEAU, expert au Pont-Fouchar, ou au notaire.

### A LOUER

De suite ou pour Noël 1888

### LE SECOND ÉTAGE

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 23.

Avec cave, mansardes et grenier.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

## MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur

### PILLET-BERSOULLÉ, Succ<sup>r</sup>

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

### MAISON DE CONFIANCE

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

### A VENDRE à l'amiable,

1<sup>re</sup>. La MÉTAIRIE DE L'ANERIE, située commune d'Allonnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt huit hectares.

2<sup>nd</sup>. La MÉTAIRIE DE L'AUNAY, située en la commune d'Allonnes, et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes ; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3<sup>em</sup>. La MÉTAIRIE ET MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

### A VENDRE

COUPES

### DE BOIS TAILLIS

Et pieds de Chênes

Situées sur la Terre de Brézé.

Station de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg (Maine-et-Loire).

Ces Coupes sont à exploiter en 1888-1889 Ensemble : 66 hecl. 89 ares 86 cent.

Les Bois des Bas sont à la distance de deux kilomètres du canal de la Dive.

Les Bois des Hauts et des Bas sont à la distance de quatre kilomètres de la station de Brézé (ligne de Poitiers à Saumur), et à douze kilomètres de la ville de Saumur.

#### Vente des Coupes de 1888

Trente-six hectares cinquante-cinq ares soixante sept centiares, contenant 519 anciens, 373 modernes, 309 cadets, 222 balivettes.

#### Vente des Coupes de 1889

Trente hectares trente-quatre ares dix-neuf centiares, contenant 314 anciens, 348 modernes, 453 cadets 742 balivettes.

Totaux : Soixante-six hectares quatre-vingt-neuf ares quatre-vingt-six centiares, contenant 833 anciens, 721 modernes, 762 cadets, 964 balivettes.

L'acquéreur aura la faculté de faire du charbon sur les emplacements désignés ; il pourra également écorcer.

On pourra, au gré de l'acquéreur, ne traiter que pour les Coupes comprises dans l'exercice 1888-89.

S'adresser, pour les renseignements, à M. EPOUDAR, régisseur de la Terre de Brézé.

### TROIS FURETS DRESSÉS

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

### TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVU et HATTAT, place du Roi-René.

ON DEMANDE un apprenti, 16, rue d'Orléans.

ON DEMANDE

DES

OUVRIÈRES TRÈS CAPABLES

En ROBES et MANTEAUX

Et une APPRENTIE

Rue Dacier, 38, au dixième.

M<sup>me</sup> MARTIN donne des Leçons d'anglais et de français, rue du Portail-Louis, 54.

APPRENTI ÉPICIER

EST DEMANDÉ

à l'Épicerie Parisienne

33, rue d'Orléans, 33

IL A ÉTÉ PERDU mercredi soir, sur la commune de Neuillé, un CHIEN D'ARRÊT ÉPAGNEUL, blanc, taches marron, portant une muselière et un collier avec l'inscription : *Marquis de Veigny, château de Chaillou (Nièvre)*. Il y aura récompense. S'adresser au bureau du journal.

### A CÉDER

Pour cause de décès

UNE VASTE

EXPLOITATION DE CARRIÈRES

DE TUFFEAUX

Sise à Saint-Cyr-en-Bourg.

A proximité de la gare de Saint-Cyr et des ports de Saumoussay, sur le Thouet.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve CLAVEAU, à Saint-Cyr-en-Bourg.

### A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite

LA FERME

DE LA

TOUR DE MENIVE

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. de NEUVILLE.

### CHAPELLERIE FRANÇAISE

ANCIENNE MAISON PRIOUZEAU

ROUSSEAU, Suc<sup>r</sup>

Rue Saint-Jean, 50

GROS ET DÉTAIL. — PRIX FIXE

GRAND ASSORTIMENT DE CHAPELLERIE

FOURRURES

Pour hommes, dames, fillettes et bébés

FANTAISIE HAUTE NOUVEAUTE

Des Maisons ALEXANDRE

PREMIER CHOIX, MAISON LAVILLE

Le tout à prix réduit

NOTA. — Tous les Chapeaux sont passés au Conformateur.

### QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Cuisinières ; poêles ; Salamandres à feu visible ; Bourrelets pour portes ; Paille de fer, le paquet, 50 cent.

### Exposition Universelle de 1889

### Huit jours à Paris

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenades aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.

Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

### EPICERIE PARISIENNE

M<sup>on</sup> IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier

Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr... 70

— à trous..... 90

— de l'Etoile..... 120

Huile Colza épurée, le 1/2 kilog..... 35

Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog.... 230

Sucre 1<sup>er</sup> choix, le kilog..... 105

### VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.